# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mai 2016 2.3

**FINANCES**

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Martine SCHMÜCK, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Jean-Luc CHERVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° à la majorité absolue –25 voix pour (monsieur le maire s'est retiré au moment du vote) et 7 voix contre (S. Lacote, A. Riccetti, R. Mucyo, G. Largeron, M. Laroche-Szymczak, G. Constant, P. Rivoire)– lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

# COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL



# COMPTE ANNEXE POUR LES RIVES DU COMBRAY

**Budget annexe assujetti à la TVA**



2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.